

➤ PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER :

- Photocopie d'une pièce d'identité par demandeur
- Photocopie des 3 derniers bulletins de salaires, pour chaque salarié ou bulletin de pension
- Le cas échéant, lieu et date de mariage ou de PACS, existence ou non d'un contrat de mariage, si oui copie de celui-ci
- Photocopie des 2 derniers avis d'imposition sur les revenus ou certificat de non-imposition concernant toutes les personnes devant habiter le logement
- Simulation de financement

NB : Ces documents sont indispensables à l'étude de votre demande. Tout dossier incomplet sera rejeté. D'autre part, toute inexactitude dans votre déclaration pourra entraîner l'annulation de votre dossier.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente et m'engage à faire connaître au Logis Breton, dans le délai d'un mois, toute modification qui pourrait intervenir dans ma situation, le nombre de personnes vivant à mon foyer, mon adresse, mes ressources, mon lieu de travail, etc.

En signant ce document vous acceptez la charte sur les données personnelles du Logis Breton.

Fait à : Le :

Signature(s) :

Merci de bien vouloir retourner votre dossier avant le : 15 mars 2021

A votre agence :

- À Quimper (siège social) : 58 rue de la Terre Noire 29000 QUIMPER
- À Lorient : 15 boulevard du Général Leclerc 56100 LORIENT

Ou par mail:

- À l'adresse mail générale du Logis Breton contact@lelogisbreton.fr
- Madame NIVAN jnivan@lelogisbreton.fr - 02 98 55 81 91

Pour toute demande de renseignement complémentaire n'hésitez pas à prendre contact avec votre interlocuteur par mail ou téléphone.

Conformément à la législation en vigueur en France (Loi n° 78-017 du 6 janvier 1978 dite Loi Informatique et Libertés), et en Europe (Règlement UE 2016/679 du Parlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données - RGPD), vous pouvez exercer à tout moment vos droits d'accès à vos données en contactant le Délégué à la Protection des Données (DPD) par mail à rgpd@lelogisbreton.fr ou par courrier à l'adresse : « LE LOGIS BRETON - DPO/RGPD - 58 Rue de la Terre Noire - 29334 QUIMPER CEDEX ».

Ce droit d'accès vous permet de consulter, modifier, supprimer ou limiter l'utilisation de certaines données si la base légale du traitement le permet.

Si vous estimez -après nous avoir contactés-, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Ces données seront conservées jusqu'à signature de l'acte authentique du logement concerné.

Date de la demande :

1^{er} DEMANDEUR

2^{ème} DEMANDEUR

Mme <input type="checkbox"/>	M. <input type="checkbox"/>	Mme <input type="checkbox"/>	M. <input type="checkbox"/>
Nom :		Nom :	
Prénom (s) :		Prénom (s) :	
Adresse actuelle :		Adresse actuelle :	
Code Postal : ___-__ Ville		Code Postal : ___-__ Ville	
Tél. domicile :		Tél. domicile :	
Tél. travail :		Tél. travail :	
Tél. portable :		Tél. portable :	
Courriel :		Courriel :	
Date de naissance : __ / __ / ____		Date de naissance : __ / __ / ____	
Lieu de Naissance :		Lieu de Naissance :	
Profession :		Profession :	
Type de contrat : <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Intérim		Type de contrat : <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Intérim	
Date d'embauche :		Date d'embauche :	
Nom et commune de l'employeur :		Nom et commune de l'employeur :	
.....		

Situation Familiale: Célibataire Séparé(e) Union libre PACS

Divorcé (e) Veuf(ve) Marié(e) le à.....

Autres personnes destinées à occuper le logement

Nom	Prénom	Date de naissance	M/F	Parenté	Activité	Ressources mensuelles (€)



Vos ressources mensuelles :

	1 ^{er} DEMANDEUR	2 ^{ème} DEMANDEUR
Salaire net mensuel		
13e mois et prime		
Allocations familiales/Congé parental		
Pension ou retraite		
Autres ressources		
- pension alimentaire reçue		
- revenus locatifs		
- revenus chômage		
- revenus : <input type="checkbox"/> AAH <input type="checkbox"/> API <input type="checkbox"/> RMI		
TOTAL DES RESSOURCES MENSUELLES		
APPORT		

Vos charges mensuelles :

Emprunts : ➤ Montant des échéances mensuelles : € € €

➤ Date de la dernière échéance : / /

Pension alimentaire à verser€

Autres dettes (à préciser)€

Votre logement actuel:

Location en secteur privé

Location en logement social (précisez le nom de l'organisme) :

Hébergement famille ou tiers

Propriétaire

Autre cas (précisez) :

Type de logement actuel : T1 T2 T3 T4 T5 T6 collectif individuel

Date d'entrée : __ / __ / ____

Montant mensuel :

- du loyer: € - des charges : €

- des aides au logement perçues (APL ou Allocation Logement) : €

Type d'achat :

Résidence principale

Résidence secondaire

Investissement locatif ou familial

Logement :

Commune :

AVEZ-VOUS DEJA ACQUIS :

- Un logement auprès d'un organisme HLM (logement neuf en accession sociale ou logement ancien dans le cadre de la vente HLM : Oui Non
- Un logement locatif conventionné auprès d'une SEM ou de l'association foncière logement : Oui Non
Si oui, avez-vous revendu ce bien dans le cadre :
 - d'une mobilité professionnelle impliquant un trajet de plus de soixante-dix kilomètres entre le nouveau lieu de travail et le logement ;
 - d'une inadaptabilité du logement suite au changement du nombre de personne habitant le logement ;
 - d'une séparation

Les modalités de traitement des offres reçues, l'ordre de priorité défini par l'article l443-11 alinéa III du CCH, le décret du 15 novembre 2019 loi ELAN sont consultables sur le site <https://legifrance.gouv.fr>

« Les logements vacants des organismes d'habitations à loyer modéré peuvent être vendus, dans l'ordre décroissant de priorité, à :

- À toute personne physique remplissant les conditions auxquelles doivent satisfaire les bénéficiaires des opérations d'accession à la propriété, mentionnées à l'article L. 443-1 du CCH, parmi lesquels l'ensemble des locataires de logements appartenant aux bailleurs sociaux disposant de patrimoine dans le département, ainsi que les gardiens d'immeuble qu'ils emploient sont prioritaires ;
- Une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales ;
- Toute autre personne physique (sans plafond de ressources) ;
- Pour les logements vacants auxquels sont appliqués les plafonds de ressources PLS acquis ou construits de plus de 15 ans : toute personne morale de droit privé. »

